



Envoyé en préfecture le 09/12/2022  
Reçu en préfecture le 09/12/2022  
Publié le  
ID : 048-200069151-20221208-DELIB\_2022\_174-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 08 décembre 2022 à 18 heures

Date de Convocation 01 décembre 2022

<b>Membres en exercice : 35</b>  <b>Présents : 29</b> <b>Votants : 33</b> <b>Pour : 33</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	L'an deux mille Vingt-deux et le 08 décembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,  <b>Présents</b> : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean-Philippe VERNHET, Jean WILKIN, <b>Représentés</b> : Martine BOURGADE A Flore THEROND, Michel COMMANDRE A Daniel GIOVANNACCI, Régine DOUSSIÈRE A Henri COUDERC, Sébastien MOREAU A Pierre HERRGOTT, <b>Excusés</b> : Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU <b>Absents</b> :  <b>Présents non votants</b> :
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CHMIEL

DELIB-2022-174 - SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2022 AU BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTÉ

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1611-4,

VU l'avis favorable du Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

CONSIDERANT les besoins de financement du budget annexe des Maisons de santé, afin de couvrir les amortissements 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE, de verser une subvention d'équilibre au Budget annexe suivant :

Budget annexe des Maisons de santé	100.000,00€
------------------------------------	-------------

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 048-200069151-20221208-DELIB\_2022\_174-DE



**DIT** que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2022, à l'article **05738,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mandatements correspondants et à signer les pièces se rapportant à cette affaire.

**Le Président,**  
Henri COUDERC

